

PROCES VERBAL

Séance du 24 juin 2025 à 18 h 30 mn

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 18 heures et 30 mn, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice sauf Jean-Philippe TROUSSET et Joël DELORME (qui a donné pouvoir à Cyril AUGIER).

Le président, Michel SUPLY, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a désigné Mr Philippe GARET comme secrétaire de séance en conformité avec l'article L2121-15 du CGCT.

Le procès-verbal du 06 mai est adopté.

I. DELIBERATIONS :

➤ **Délib n° 20/2025 : SUBVENTIONS POUR L' EGLISE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de monsieur le Maire,

Considérant le rapport d'analyse de Monsieur GISSINGER concernant les travaux de rénovation à financer,

Considérant la possibilité de procéder aux travaux en plusieurs temps,

Considérant l'intérêt de procéder aux travaux de rénovation de l'église, autant pour la conservation du patrimoine que pour la sécurité de tous,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de solliciter toutes aides financières permettant la rénovation de l'Eglise Saint-Rémi.
AUTORISE Monsieur le Maire à constituer tous dossiers de demande de subventions, ou à solliciter toutes aides autres (mécénat...) et à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

❖ **Délib n°21/2025 : REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1,

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la circulaire du 29 février 2019 relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que Monsieur le Préfet fixera par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2025, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que la répartition des sièges a lieu à la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne afin de tenir compte du poids démographique des communes,

Considérant qu'un siège de droit est attribué aux communes n'ayant pu bénéficier d'un siège à la représentation proportionnelle, afin de garantir la représentation de l'ensemble des communes,

Considérant qu'il est possible de conclure un accord local, dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1-VI-2 du CGCT, consistant à créer et répartir quatre sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles, Witry-lès-Reims et Bezannes,

Considérant que cet accord local doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims avant le 31 août 2025,

Après en avoir délibéré, DECIDE , à l'unanimité

d'adopter l'accord local fixant à 209 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre croissant de population)	Nombre de conseillers communautaires
Aubilly	51	1
Brouillet	60	1
Méry-Prémecy	67	1
Anthenay	71	1
Courtagnon	74	1
Hourges	84	1
Lhéry	89	1
Saint-Martin-l'Heureux	91	1
Poilly	95	1
Saint-Léonard	100	1
Aougny	101	1
Vaudesincourt	106	1
Marfaux	111	1
Jonquery	114	1
Bligny	115	1
Mont-sur-Courville	117	1
Cuisles	127	1
Saint-Souplet-sur-Py	129	1
Billy-le-Grand	139	1
Olizy	142	1
Janvry	146	1
Chambrecy	147	1
Tramery	151	1
Trois-Puits	159	1
Bouvancourt	175	1
Vandeuil	176	1
Germigny	184	1
Unchair	188	1
Pourcy	192	1
Châlons-sur-Vesle	202	1
Coulommes-la-Montagne	207	1
Jouy-lès-Reims	208	1
Romigny	210	1
Serzy-et-Prin	212	1
Chenay	223	1
Courmas	225	1

Bouleuse	226	1
Pévy	226	1
Bouilly	229	1
Lagery	234	1
Vrigny	240	1
Saint-Euphraise-et-Clairizet	245	1
Aubérive	247	1
Ventelay	254	1
Savigny-sur-Ardres	255	1
Dontrien	259	1
Treslon	262	1
Berméricourt	263	1
Magneux	266	1
Sarcy	268	1
Saint-Gilles	274	1
Arcis-le-Ponsart	287	1
Ville-en-Selve	296	1
Villers-Franqueux	299	1
Courlandon	302	1
Branscourt	315	1
Thil	318	1
Villers-aux-Nœuds	323	1
Romain	325	1
Breuil	326	1
Vaudemange	340	1
Baslieux-lès-Fismes	342	1
Chaumuzy	348	1
Ecueil	349	1
Saint-Etienne-sur-Suippe	349	1
Saint-Hilaire-le-Petit	353	1
Sacy	370	1
Montbré	380	1
Courcelles-Sapicourt	395	1
Rosnay	403	1
Ville-Dommange	405	1
Epoye	417	1
Trépail	434	1
Selles	446	1
Puisieulx	452	1
Brimont	453	1
Courville	454	1
Chamery	455	1
Les Petites Loges	483	1
Prosnes	485	1
Pargny-lès-Reims	496	1
Cauroy-lès-Hermonville	504	1
Heutrégiville	504	1

Thillois	519	1
Pouillon	521	1
Chigny-les-Roses	525	1
Saint-Masmes	527	1
Pomacle	530	1
Montigny-sur-Vesle	537	1
Ormes	537	1
Nogent-l'Abbesse	540	1
Prouilly	549	1
Villers-Marmery	558	1
Sermiers	565	1
Lavannes	573	1
Faverolles-et-Coëmy	597	1
Champfleury	603	1
Merfy	603	1
Saint-Thierry	603	1
Trigny	613	1
Berru	618	1
Mailly-Champagne	622	1
Ville-en-Tardenois	648	1
Crugny	675	1
Sept-Saulx	689	1
Ludes	691	1
Caurel	696	1
Beaumont-sur-Vesle	770	1
Villers-Allerand	934	1
Verzy	958	1
Les Mesneux	963	1
Isles-sur-Suippe	979	1
Beine-Nauroy	987	1
Val-de-Vesle	992	1
Verzenay	999	1
Rilly-la-Montagne	1 009	1
Prunay	1 032	1
Auménancourt	1 118	1
Courcy	1 262	1
Bétheniville	1 270	1
Hermonville	1 409	1
Loivre	1 438	1
Bourgogne Fresne	1 454	1
Cormicy	1 504	1
Cernay-lès-Reims	1 566	1
Champigny	1 616	1
Pontfaverger-Moronvilliers	1 738	1
Boult-sur-Suippe	1 793	1
Jonchery-sur-Vesle	1 815	1
Sillery	1 830	1
Gueux	1 901	1

Muizon	2 072	1
Taissy	2 202	1
Bazancourt	2 441	1
Warmeriville	2 689	1
Saint-Brice-Courcelles	3 546	2
Bezannes	4 456	2
Fismes	5 884	2
Cormontreuil	6 454	2
Witry-lès-Reims	4 958	2
Bétheny	7 030	2
Tinqueux	10 662	3
Reims	178 478	59

d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délib n° 22/2025 : NUMERISATION DES ACTES D'ETAT-CIVIL**

La manipulation répétée des registres peut entraîner leur dégradation.
Une numérisation des actes permettrait l'après de ces manipulations.

D'autre part, la dématérialisation continuant de se développer, la numérisation peut, à terme, éliminer le papier et augmenter la rapidité de transmission des actes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de valider le devis de l'entreprise SEDI pour 979.20 euros (neuf cent soixante-dix-neuf euros et vingt centimes).

❖ **Délib n° 23/2025 : ECLAIRAGE DU PARC**

Le Maire informe le conseil qu'il devient nécessaire de changer l'éclairage du parc de passer sur des luminaires en leds. Ce passage permettrait des économies d'énergie.
Il est présenté au conseil 2 devis et 5 options.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis de l'entreprise FME , pour un montant de XXXXX (mathieu doit recompter les poteaux 11 ou 12 ?)
- D'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

II. QUESTIONS DIVERSES

- Etude d'infiltration : Monsieur KIEFFER explique que c'est une étude complémentaire demandé par le bureau de contrôle pour la maison B. Nous sommes actuellement en attente du devis.
 - Reims Activ'été : Il s'agit d'une convention entre la commune et Reims pour faire bénéficier les jeunes ormois des activités proposées par la ville de Reims. La contribution financière s'élève à 170 euros par jeune, l'équipe actuelle est favorable à passer cette convention et à l'inscrire pour le budget 2026. Une réflexion sera menée pour demander une participation minimale aux parents.
-

Séance du 24 juin 2025

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
20	Finances	Subventions pour l'Eglise	1
21	Grand Reims	Répartition des sièges au conseil communautaire	2-5
22	Etat-Civil	Numérisation des actes d'Eta-civil	5
23	Parc	Eclairage du parc	5

EMARGEMENTS

Michel SUPLY	Sébastien KIEFFER	Denis COUSINA	Joël DELORME (pouvoir à Cyril AUGIER)
Cyril AUGIER	Camille COLLET	Philippe GARET	Mathieu MOBILLION
Jean-Philippe TROUSSET Absent			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45